



Le directeur de l'observatoire des médias au Mincom ne veut pas se laisser distraire par cette plainte déposée par le leader du MRC, Maurice Kamto, au Tribunal de Grande Instance de Paris contre son camarade du RDPC, le ministre René Emmanuel Sadi.

Lire sa sortie

La nouvelle a fait la boucle de la planète... L'auto - glorifié et auto - statufié , l'auto - proclamé et "président auto - élu", très furieux (comme à son habitude), a encore déposé une plainte, contre un de nos compatriotes !

Mais, qui donc a cette fois, les honneurs de l'ordre Kamtoïque de la pensée unique, anathémique, paranoïaque et vomissurique ? Oh, pas moins qu'un Ministre de la République !

Et, ladite plainte, par monts et par veaux, n'a pu trouver tribunaux à la hauteur du "forfait commis" par le susdit Ministre, à l'intérieur du triangle national, au point d'atterrir en hexagone ! Liberté, Égalité, Fraternité...

Tout triomphe excipé, poitrines bombées et épaules carrées, les chantres et autres thuriféraires de Maurice KAMTO, dans les réseaux sociaux, annoncent déjà l'enfer sur terre à René Emmanuel SADI, le Digne Patriarche, Ministre camerounais de la Communication !

Pourtant, en France, cette autre puérilité politique, cette dernière blague enfantine, ces gamineries délirantes, font rire à gorges déployées, mêmes les magistrats les plus froids ! Mais, au fond, les "propos diffamatoires," allégués tenus par ce Ministre, Serviteur de la cause nationale, en date du 1^{er} février 2019, sur Radio France Internationale (RFI), propos, du reste, objet de la "plainte" sur les réseaux sociaux, ou en France (?); portée par M. KAMTO, depuis la Prison Centrale de Kondengui, contre le Ministre de la Communication du Cameroun : de quoi s'agit-il ?

Eh bien, Messieurs et Dames, Bienvenus au Procès en sorcellerie dans la république Kamtoïque ! La république Kamtoïque, vous connaissez non ? Oui, cette république manquée : la république du forcing, de l'injure à tout vent, des vomissures fort bien crachées, par tous et sur tous, dans laquelle, le président, qui, s'est nerveusement auto - désigné, porte plainte à tous ses compatriotes, " jusqu'à loin là bas", comme dirait l'autre, dans la République de Mbengue ! Alors, René Emmanuel SADI, de la République du Cameroun, que lui reproche donc le "président - élu", de la république Kamtoïque, au point (dit-on), de le traîner devant les tribunaux du pays de Mbengue ?

Certainement des choses graves ! Tenez vous bien : René Emmanuel SADI, le 1^{er} février 2019, sur les antennes de RFI, a osé dire au monde entier, ce que tout le monde sait, à savoir que M. KAMTO, n'a pas gagné quelque élection que ce soit au Cameroun le 07 octobre 2018, il ne pouvait pas objectivement et logiquement, gagner cette élection présidentielle ! Son parti n'a aucune assise réelle sur le territoire national. C'est un jeune parti, à peine porté sur les fonts baptismaux, qui n'a qu'un seul Député à l'Assemblée Nationale, un nombre très infime de Conseillers municipaux ! En obtenant 14 % de suffrages en sa faveur, M. KAMTO a fait un score plus qu'honorable !

A côté du RDPC du Président de la République, Paul BIYA, plébiscité par le peuple camerounais, le 07 octobre 2018; le RDPC, et ses 34 ans d'existence, avec une formidable assise nationale jusqu'au plus petit des hameaux du pays, et très fortement implanté à l'extérieur du Cameroun !

Le RDPC, Très largement majoritaire à l'Assemblée Nationale, au Sénat, dans les Conseils Municipaux, etc. !!! Voilà le mobile du crime ! Le dire à haute voix, dans la république Kamtoïque, vous vaudra une plainte bien corsée et de belles pointes d'injures !

Au demeurant, un Ministre de la République, de la stature de René Emmanuel SADI, ne se préoccupe guère de ce genre de plainte folklorique ! M'enfin, cette république du Gourou, est finalement une république de plaintes ! Pour paraphraser un brave ami, alors : Cette "république" du Gourou... Des plaintes comme s'il en pleuvaient !

(é) Charles ATANGANA MANDA